

# Compte rendu Réunion du Comité Social et Economique (CSE)

## SITE ORANO CYCLE MALVEZY

Mardi 16 février 2021

### Présents :

Monsieur BECT – Président du CSE et Directeur Site ORANO CYCLE MALVEZY

Monsieur GUIGAND – Directeur des Ressources Humaines Site ORANO CYCLE MALVEZY

Monsieur PEREA – Secrétaire du CSE - CGT

Syndicat CGT : Monsieur MINAUD, Monsieur MAZZINI, Monsieur GONZALEZ, Madame LAUQUE, Monsieur ROUSSEL, Monsieur THOMAS, Monsieur SAUVAN, Monsieur BENAIGES

Syndicat FO: Monsieur THUILLIER, Madame HAMONIC

Syndicat CFDT: Madame GIRARD, Madame FELTRIN-POUGET

Syndicat CFE-CGC : Madame GARDES, Monsieur SEVENIER

Monsieur PEREA : « Point 1 :

#### **1- Approbation du procès-verbal du 14 janvier 2021 :**

Qui s'abstient, qui est contre, qui est pour.

**VOTE à main levée « POUR » en salle.**

Madame LAUQUE : « Pour les élus CGT présents au local CE, ils sont POUR. »

Monsieur GUINGAND : « Approuvé à l'unanimité. »

Monsieur PEREA : « Concernant le dernier procès-verbal de la dernière réunion plénière, il sera envoyé aujourd'hui ou demain dans la matinée. Monsieur GUINGAND, vous recevez bien les comptes rendus du CSE ? »

Monsieur GUINGAND : « Tout à fait. »

Monsieur BECT : « On les reçoit quand vous les diffusez pour commentaire et quand vous les diffusez une fois qu'ils sont approuvés. Je vous propose de passer au point numéro 2. »

Monsieur PEREA : « Point n°2 :

#### **2- Informations du Président :**

Monsieur BECT : « En information générale, en matière de sécurité sureté environnement ; donc au mois de janvier pour les salariés ORANO, on a constaté deux soins, deux passages à l'infirmerie, l'un pour une irritation à l'œil et l'autre pour une douleur lombaire ; au niveau des entreprises on a constaté un accident avec arrêt qu'on a évoqué au dernier CSE, je ne vais pas revenir plus sur celui-là, ainsi qu'un soin qui est une plaie au doigt lors d'une manipulation d'une feuille de papier d'un salarié intérimaire et puis même si le chantier NVH atelier UO<sub>2</sub> est un chantier clos indépendant on vous communique également les résultats sécurité de ce chantier, on a eu deux accidents sans arrêt sur ce chantier, l'un lors d'une opération de perçage où le foret s'est bloqué et la perceuse a continué sa rotation ce qui a engendré un choc à la main de l'opérateur, du salarié qui travaillait et l'autre lors d'une opération de meulage où le tuyau sur lequel le salarié intervenait, la meuleuse a rebondi sur le tuyau et généré une légère entaille sur le salarié au niveau de la main. Si on passe au slide suivant, d'un point de vue sûreté, on n'a pas déclaré d'évènement à la DREAL néanmoins deux éléments notables qu'on voulait vous communiquer au cours de ce CSE, le premier c'est une fuite de chlorure ferrique qui est survenue au niveau de l'installation des traitements d'eau lors d'un week-end il y a trois semaines de mémoire et puis une coupure d'alimentation électrique du site que vous

avez tous connu avec une reprise partielle puisque cette coupure a mis en exergue que deux onduleurs du site étaient hors service et a généré un certain nombre de conséquences notamment au niveau des équipements du compresseur de CX2 puisqu'en fait on a un certain nombre de variateurs de fréquences cramés, ce qui nous a obligé à mettre un compresseur de secours pour assurer l'alimentation du site en air. En termes de réunions d'inspection et d'audits on a eu du 14 au 17 décembre dernier, l'inspection de l'inspection générale sur la rigueur d'exploitation des déchets, on a également tenu une réunion, la réunion d'observatoire des rejets au mois de janvier avec l'observatoire des rejets qui s'inscrit dans le cadre de la commission de suivi de site et qui est l'observatoire coprésidé par l'association ECCLA et par le sous-Préfet, c'est là qu'on communique sur l'ensemble des analyses qu'on valide chaque année. Et puis on a rencontré la préfecture le 2 février, puisque notamment en 2021 on va être tenu de mettre à jour les rayons PPI du site et même si les risques du site ne changent pas ce sera un sujet qu'on réabordera lors de prochaines instances, les rayons compte-tenu de la réglementation, les rayons changent, les risques ne changent pas mais les rayons changent ce qui veut dire que ça va impacter un certain nombre de personnes vivant sur les communes alentour et donc on va préparer avec les pouvoirs public la communication accompagnant ce changement de rayon PPI. Le 4 février on a eu une visite du COSSEN sur le site, les délégués du COSSEN ont fait le tour de l'ensemble du site. »

Madame GOURC : « En ce qui concerne les rayons pour le PPI, ça veut dire quoi ? Qu'on va élargir le rayon ? »

Monsieur BECT : « Tout à fait madame LAUQUE, on va élargir le rayon même si encore une fois, les risques liés au site ne changent pas en fait la réglementation demande aujourd'hui qu'on prenne des scénarios qui jusqu'à lors n'étaient pas pris en compte, du type le wagon d'HF ou d'ammoniaque disparaît instantanément et l'HF ou l'ammoniaque se disperse dans l'environnement. »

Madame GIRARD : « Au niveau de l'inspection, il y a un résultat ? Au niveau de l'inspection déchets ? »

Monsieur BECT : « L'inspection générale, je ne sais pas si on a eu le courrier de rapport d'inspection, l'inspection côté déchets a mis en exergue qu'on s'était amélioré sur la gestion des déchets y compris sur les déchets d'exploitation, il n'y a pas eu à proprement parler d'inspection sur le périmètre d'exploitation, en tout cas de fabrication d'UF<sub>4</sub>, ça s'est concentré sur la partie d'exploitation des activités déchets par ORANO DS, on pourra vous communiquer les conclusions, je pourrai demander à Jean-Michel FULCONIS si vous voulez de vous communiquer en CSSCT les conclusions de cette inspection. »

Madame GIRARD : « Oui. »

Monsieur BECT : « Et donc à venir on aura une inspection de la DREAL sur le POI en septembre et on a procédé, la gendarmerie a procédé à la levée des scellés sur les fûts CERCA qui avaient généré un incident fin 2018 et donc on a une réunion à venir le 16 mars en présence de l'ensemble des corps de service public que ce soit la DREAL, l'inspection du travail, la gendarmerie, pour définir comment on procède pour envoyer d'une part les échantillons qui avaient été pris en 2018 et qui étaient sous scellé et que maintenant on va pouvoir envoyer dans un laboratoire et d'autre part comment on exploite la boîte à gant pour prendre les échantillons pour les fûts complémentaires, je parle en ordre de grandeur, on a une vingtaine d'échantillon qui existe aujourd'hui sur ces fûts et il y a à peu près encore 72 fûts à échantillonner. Juste une dernière information côté sûreté/sécurité, la DREAL nous a communiqué que l'inspecteur en charge du suivi du site avait changé, Jean-Louis ROLLOT ne sera plus en charge du site, Jean-Louis ROLLOT était quelqu'un qui connaissait très bien le site puisqu'il était l'inspecteur du site depuis une quinzaine d'année, donc on va avoir un nouvel inspecteur courant d'année 2021. Côté production à fin janvier on a réalisé 500 tonnes ce qui génère un retard de 190 tonnes par rapport au budget, ce qu'on peut dire c'est que la qualité moyenne des rotations était supérieure à 94,5 notamment à partir du 20 janvier on a eu 100% des rotations qui étaient supérieures à 94,5 voire à 95 ; on a obtenu des très bons résultats qualité. Juste je me suis permis de remettre un petit slide qui explique car il y avait une question, sur les événements et autres pertes, qui explique comment on présente les pertes, en fait on a un temps d'ouverture à partir du 4 janvier qui est la date de

redémarrage de l'usine qui est en gros de 4000h. Qui nous donne une production théorique de 1600 tonnes, on décompte forcément la stratégie qu'on a adopté de démarrage des fours puisque le 4 janvier on ne démarre pas à minuit, on ne démarre pas l'ensemble des fours d'un coup ; on décompte le fait qu'aujourd'hui on fonctionne à 5 fours et qu'on a un certain nombre d'essais à mener pour identifier quels sont les goulots à lever pour pouvoir fonctionner à 6 fours, notamment la boucle fluo mais aussi d'autres choses. On a réalisé une production et le delta donne des pertes sur arrêt du four, et également un écart résiduel qui est lié au pilotage de la qualité sur les fours, c'est ce qu'on appelle la sous vitesse ou la gestion de la cadence pour garantir la qualité UF4. »

Monsieur THUILLIER : « Quand vous dites sous vitesse, c'est la vitesse de la vis ? »

Monsieur BECT : « Oui, c'est sous vitesse des fours de manière générale, ce n'est pas forcément, c'est la façon de conduire.. »

Monsieur PEREA : « C'est quand il ne tourne pas au débit ! »

Monsieur BECT : « Oui tout en fait ! En fait aujourd'hui, si vous voulez par rapport à la cadence théorique de 400 kilos / heure, on s'aperçoit qu'on conduit les fours avec une consigne qui est plus autour des 350 et donc 350 on a montré qu'on pouvait garantir la qualité, maintenant entre 350 et 400, finalement les enjeux ça va être de déterminer quel est la vraie capacité de cette usine parce que ce n'est pas la peine de faire croire à la direction générale que l'usine est capable de faire. »

Monsieur PEREA : « Vous allez vous arrêter de mentir ? »

Monsieur BECT : « Je ne sais pas si je mens monsieur PEREA, le but c'est qu'on communique sur la vraie capacité de cette usine, si aujourd'hui on s'aperçoit qu'on arrive à garantir la qualité, je vais dire un exemple, jusqu'à 370 kilos / heure, ça veut dire que la capacité de l'usine ce n'est pas 400 kilos / heure pour les 6 fours, c'est 370 kilos / heure pour les 6 fours et donc du coup les délais de production ils faudra soit qu'on les fasse en conséquence, soit qu'on complète pour augmenter la capacité de l'usine, avec des investissements complémentaires. »

Monsieur PEREA : « Juste pour les pertes sur les arrêts des fours, pannes / grèves, ce serait bien que vous dissociiez les deux. Cela a une importance ! »

Monsieur SAUVAN : « Oui, parce qu'à la fin de l'année, vous dites que 80% c'est par rapport aux grèves et 20% par rapport aux pannes ! »

Monsieur PEREA : « Si on veut être transparent, il faut vraiment .... »

Monsieur BECT : « Pas de soucis, sur le slide suivant, il zoome sur les 476 + la sous-vitesse, pour trouver la sous-vitesse qui est en bas depuis 250 tonnes liée à la conduite des fours, c'est la dernière ligne ; donc là c'est l'application du guide de conduite, c'est l'application des consignes pour garantir la qualité et toutes les lignes du haut sont relatives aux 476 tonnes et donc dans le détail vous aurez une ligne mouvement social dans la mesure où il y a un mouvement social, en l'occurrence en janvier ce n'est pas le cas, il y a exclusivement des problèmes techniques. »

Monsieur PEREA : « Et donc pourquoi vous marquez grève là ! »

Monsieur BECT : « C'est un slide générique monsieur PEREA ! C'est pour dire que dans tous les cas cela se retrouvera là, maintenant j'entends votre demande de dire que vous voulez dissociier, on dissociera ! »

Monsieur PEREA : « Oui ça n'a rien à faire avec les aléas techniques ! »

Monsieur BECT : « Donc on retrouve le fonctionnement à 5 fours, la stratégie démarrage des fours et après on retrouve un certain nombre d'éléments qu'on a vécu au mois de janvier, que vous connaissez, les problèmes qu'on a eu sur l'analyseur hydrogène du traitement des événements, qui nous a coûté une centaine de

tonnes, la somme de tous les petits bouchages de fours qu'on a connu, au niveau de ce qu'on appelait le risque de dégradation qualité, c'est quand on a saturé la trémie non conforme et du coup on a arrêté certains fours qui produisaient de la mauvaise qualité, pour pas envoyer cette mauvaise qualité sur les silos. On retrouve en deux étapes la conséquence de la coupure électrique et le manque d'air qui est l'arrêt du compresseur, des sujets sur les sondes d'oxygène, notamment le four 80, des fuites d'HF, un arrêt de sécurité parce qu'on avait une suspicion de présence d'eau au niveau du transport UF<sub>4</sub> et on a fait des investigations pour confirmer ou infirmer cette suspicion d'eau ; le bouchage du four 40, le bouchage de l'injection ammoniacale du four 40, le moufle de réduction du four 80, et puis l'impact de la coupure électrique. Au niveau des parcs de concentrés, à fin janvier on était à 34904 tonnes, pour un seuil qu'on s'est limité à 30000 tonnes puisque il faut qu'on garantisse les 40000 tonnes, on doit garantir qu'on est en dessous des 40000 tonnes pour respecter l'arrêté préfectoral ; le RCMU a été révisé à 6944 tonnes cette année, on vous a mis en haut de courbe qui montre la situation des parcs sur les mois à venir en fonction des cadences de production qu'on a, donc en orange si on est à 100% de production, c'est-à-dire s'en tient au budget et en pointillé en bleu, si on faisait que la moitié du budget. Au niveau des services industriels l'activité a consisté à, notamment il y a eu des travaux sur une ligne d'expédition du concentré d'évaporés vers les bassins, évidemment on double l'enveloppe sur lequel il y a eu un problème de soudure qui a été repris ; la station d'échantillonnage vous avez vu que les travaux ont débuté et que l'ensemble des échafaudages du sarcophage, si on peut l'appeler ainsi, a été mis en place. Au niveau de l'activité campagne, l'activité campagne n'a pas débuté pour deux raisons, d'une part la gestion des jus faibles mais surtout lié à l'indisponibilité des équipements ; aujourd'hui on a beaucoup de mal à traiter en priorité, par rapport à d'autres priorités qui tombent tous les jours, les équipements de l'atelier récupération, c'est ce qui fait que les campagnes n'ont pas pu commencer en temps et en heure. Au niveau empotage, j'en ai parlé, on a repris les empotages au mois de janvier et on a testé également les roues mouleuses qui ont été mises en place en sortie du silo 3455 qui permet d'améliorer le transport d'UF<sub>4</sub> jusqu'au silo de remplissage des Isos. »

Monsieur MINAUD : « Je voulais poser une question, au niveau de l'activité campagne, par rapport à que cela n'a pas tourné dû à un manque de place dans le jus faible, est-ce que vous avez prévu, parce que je sais qu'actuellement on a deux cuves qui ne nous servent plus à rien qui nous servaient par rapport à l'activité des eaux mères qu'on avait avant, la 41 et la 64 et du coup, je sais que la 41 normalement elle va être remise en fonction je pense pour justement faire de la place pour les jus faibles, est-ce que vous savez si la 64 il y a quelque chose qui est prévu, en gros pour la démanteler et créer deux nouvelles cuves parce que si on a vraiment un manque de place par rapport aux jus faibles ? »

Monsieur BECT : « Je prends la question, je ne pourrai pas vous répondre aujourd'hui, ce que j'ai dit sur les jus faibles sur les campagnes, certes il y a la gestion des jus faibles mais c'est surtout un problème d'indisponibilité d'équipement qui n'a pas permis de redémarrer les campagnes, on a beaucoup de mal aujourd'hui à traiter en temps et en heure l'ensemble des interventions sur la récupération par rapport à d'autres priorités qu'il peut y avoir sur la Voie Sèche ou la Voie Humide, ce qui fait qu'aujourd'hui les campagnes sur le mois de janvier, en tout cas l'atelier récupération, est plutôt passé après, ce qui a conduit à des indisponibilités, donc ça c'est un choix concerté entre les différents chefs de département et c'est ce qui explique le non démarrage de l'activité campagne. »

Monsieur MINAUD : « En fait pendant un moment, il y avait quand même deux cuves qui ont été créées à l'époque justement pour pouvoir faire tourner les campagnes jusqu'à ce que les deux cuves arrivent à saturation mais aujourd'hui ces deux cuves elles nous servent clairement pour stocker les jus faibles par rapport à la production. »

Madame GARDES : « En ce qui concerne le transport d'UF<sub>4</sub>, est-ce que vous avez une vision quand est-ce qu'il va être repris par rail ? Parce que c'était passé par rail et là on voit que c'est du transport routier. »

Monsieur BECT : « Pour moi c'était à partir de l'année prochaine mais on vous le confirmera. Au niveau de la maintenance, les résultats du mois de janvier donc au niveau des contrôles périodiques et réglementaires on

est à 93%, l'encours d'avis correctifs était à 852 avis, le nombre de retravaillage sur le mois de janvier c'est 17 et la réalisation du préventif c'est 45%. Donc clairement aujourd'hui on n'a toujours pas les indicateurs de maintenance qui sont dans le vert puisque les objectifs sont 95%, 500, 12 par semaine et 80% de préventif, donc on poursuit les efforts sur l'activité de maintenance et sur le slide d'après je vous ai mis quelques informations sur ce qui est réalisé sur le plan d'action maintenance, il y aura au mois de mars la première réunion trimestrielle qu'on s'engage à faire sur le plan d'action maintenance, la date est fixée. »

Monsieur PEREA : « Vous êtes au courant que concernant les interventions de maintenance, certaines interventions sont filmées ? »

Monsieur BECT : « Oui. »

Monsieur PEREA : « De quel droit on filme des salariés en train de travailler ? »

Monsieur BECT : « ENGIE a souhaité faire effectivement une vidéo pour expliquer, pour former ses opérateurs au chantier de NEP. »

Monsieur PEREA : « Est-ce qu'ils ont fait la demande aux autorités compétentes ? Vous pourrez nous les fournir s'il-vous-plait ? »

Monsieur BECT : « Cela a été vu avec l'officier de sécurité, il n'y a pas forcément besoin d'une demande formalisée monsieur PEREA. »

Monsieur PEREA : « Pour être filmé en train de travailler, bien sûr que oui. »

Monsieur BECT : « Uniquement si on est reconnu il faut effectivement si les personnes sont identifiées clairement sur la vidéo, il faut effectivement une autorisation de la CNIL, si non ce n'est pas nécessaire. Monsieur BOUCHAMA nous a déjà interpellés sur le sujet la semaine dernière. »

Monsieur PEREA : « Vous nous préciserez la réglementation, en tout état de cause on sait très bien que même si on est avec des protections on sait très bien qui c'est qui intervient à cette heure dans les ateliers, de quel droit on filme des salariés en train d'intervenir. »

Monsieur BECT : « Vous voulez connaître les règles, très bien. Au niveau du plan d'action de maintenance on a démarré des prestations en renfort des équipes méthodes qui sont encore en recrutement pour travailler sur les pompes de l'atelier récupération et pour lancer une index sur les communs de la fluo, parce qu'on s'aperçoit qu'un certain nombre de pertes qui ont eu lieu au mois de janvier ne sont pas relatives aux fours mais elles sont relatives au commun, on parle par exemple de certain des événements ou certaines choses qui nous arrêtent l'ensemble des fours et pas uniquement un four en particulier. Le contrat ENGIE, côté ENGIE ils ont lancé le plan de formation qu'on s'était engagé à lancer au mois de janvier, on a commencé à mettre en place une analyse des plans sur valeur ajoutée et l'utilité du P3 côté ENGIE, ENGIE a également mis en place un plan de formation de ses managers, chefs d'équipes, indépendamment de ses formations plus techniques métiers. »

Monsieur BENAIGES : « Là vous êtes dans la continuité des choses de l'ancienne direction qui parle coûte que coûte à maintenir la maintenance à l'externe. »

Monsieur BECT : « Non, là je suis dans le choix de communiquer ce qu'on a mis en place sur le plan d'action maintenance, sachant qu'on a une échéance en fin d'année qui est de redéfinir une stratégie maintenance, en fin d'année ou peut-être avant si aujourd'hui on a mis en place des indicateurs et pour l'instant je vous présente ce qui est fait. Au niveau de la planification on a mis en place une réunion de planification des opérations à J+7, on a relancé la mise en place de l'analyse des causes de perte de production liée à des pannes et le processus FRAF est repris par la nouvelle équipe locale. Au niveau des arrêts planifiés de maintenance, on démarre l'analyse du portefeuille des travaux pour l'arrêt d'été sur la partie maintenance. PHILIPPE COSTE, vous ne l'aviez pas noté mais je me suis permis de vous mettre un point de fonctionnement

de PHILIPPE COSTE, ils ont bien démarré en début d'année puisqu'ils ont fait plus de 170 tonnes en semaine 4 et un peu plus de 120 tonnes en semaine 5. Une information qui n'était pas dans ce qu'on vous a envoyé mais parce que l'info est tombée vendredi 12 sur le fait que l'usine Honeywell c'est à dire Converdyn de METROPOLIS a fait le choix de démarrer, je vous ai mis des extraits de l'article, si vous voulez l'ensemble de l'article je pourrai vous le fournir ; le redémarrage fait suite notamment à des tensions sur le marché qui sont liées aux difficultés techniques de la conversion d'ORANO principalement. Ce qu'on va suivre, c'est l'impact de cette nouvelle sur le coût puisqu'en fait on voit que sur ce graphe on agrandit, quand l'usine de METROPOLIS est fermée c'est ce qui a permis de remonter le coût de la conversion. »

Monsieur PEREA : « Juste une chose, ils anticipent leur redémarrage, c'était prévu qu'ils redémarrent. »

Monsieur BECT : « Pas tout à fait ! Ils n'ont jamais dit qu'ils ne le feraient pas mais la tendance était qu'ils ne le fassent pas. Donc sur les coûts on voit que depuis la fermeture de l'usine Converdyn, on avait des coûts qui étaient remontés de 5\$ à plus de 20\$ les coûts de conversion, donc maintenant il va falloir regarder l'impact de cette annonce sur le marché et pour voir à quel niveau on va se situer sur les commandes qu'on pourrait prendre. »

Monsieur BENAIGES : « Vous accordez à l'article de dire que c'est la faute à MALVEZY ! Nous les salariés on n'a jamais voulu ça ! »

Monsieur BECT : « Non, non, je vous ai mis de manière totalement transparente l'article, je vous le communique si vous voulez et remarquez qu'en commentaire je vous ai parlé des difficultés techniques de la conversion, je n'ai pas commenté le dernier paragraphe sur la grève de MALVEZY. »

Monsieur PEREA : « Cela n'a certainement rien à voir car c'est sur du long terme et entre guillemet ce n'est pas deux mois de suspension de contrat mettent en péril ces contrats. La sous-activité de ces 3 dernières années et nos difficultés de redémarrage ne sont pas des signaux positifs pour les électriciens sur le long terme pour fournir de la conversion. »

Monsieur BECT : « Aujourd'hui il y a une tension sur le marché de la conversion, on a nous-même d'énormes tensions pour livrer les premiers clients, les premiers clients de mars on va réussir à les livrer avec l'introduction qui a été faite en janvier, on a passé GB2 en sous-alimentation poussée pour limiter la consommation d'uranium naturel à l'entrée de GB2 pour détendre les contraintes de livraisons. »

Monsieur PEREA : « En fait nous on va faire des économies ! »

Monsieur BECT : « Pourquoi ? »

Monsieur PEREA : « Parce que pour fournir ces clients-là, au mois d'octobre, vous êtes allé acheter la conversion aux russes qui nous a coûté plus cher que ce que vous la revendez pour honorer justement ces contrats. Et ce n'est pas la première fois que vous achetez de l'UF<sub>6</sub> pour cacher nos problèmes de fiabilité. »

Monsieur BECT : « Je vous ai expliqué que sur la conversion qui a été achetée aux russes, elle n'est pas nécessairement liée au fait de livrer les clients, on achète également la conversion pour faire des swaps, soit entre des UTS soit entre de la conversion, on achète aussi des UTS et par exemple, si je prends l'exemple des UTS, c'est beaucoup moins polémique les UTS on a un stock de quasi un an de production sur parc sur le TRICASTIN, pour autant ça ne nous empêche pas d'acheter des UTS dans le cadre de fournisseurs, c'est-à-dire que des fois ce n'est pas nous qui livrons les clients qu'on nous annonce c'est un concurrent et en contre parti nous on livre un client de notre concurrent. »

Monsieur PEREA : « Oui on est d'accord, mais on achète quand on est au prix bas, on n'achète pas au prix fort comme vous l'avez fait ! Vous dites la moitié de la vérité ! Là vous avez acheté au prix fort, très fort même ! Dans le passé, nous avons entendu par les directions successives qu'il était préférable d'acheter sur

le marché spot plutôt que de produire à cause du surcoût de notre production ! Or, au mois d'octobre, nous n'étions pas dans cette situation.»

Monsieur BECT : « Je pense que vous n'êtes pas, vous avez demandé un CSE vision, je vous laisserai traiter ce point-là au CSE vision, la négociation d'achat de 500 tonnes aux russes que vous évoquez au mois de septembre ou août de l'année dernière s'inscrit dans une problématique et en tout cas les échanges commerciaux avec les russes beaucoup plus vastes y compris le traitement du passif présent sur le TRICASTIN, puisque les russes vont nous permettre de traiter l'URT qui est stocké sur le TRICASTIN, maintenant je note votre. »

Monsieur SAUVAN : « Vous avez deux discours, quand on est en grève, vous dites que vous achetez le produit parce qu'on n'arrive pas à produire et là vous êtes en train de dire que vous avez acheté le produit parce qu'on a été obligé de l'acheter. »

Monsieur BECT : « Je ne sais pas ce qu'on vous a dit quand vous étiez en grève. »

Monsieur SAUVAN : « On n'était pas en grève, on était en suspension de contrat. »

Monsieur PEREA : « Et en plus quand vous l'avez acheté, c'était avant les grèves. »

Monsieur BECT : « Au niveau des projets, les faits marquants des projets sur PERLE ET CERS, le chantier de rehausse de sécurisation du bassin qui a fait l'objet d'un portage de connaissance transmis à la DREAL, a débuté donc on a baissé le niveau de B5, on a rajouté des plots en béton autour et puis on va attaquer les réparations de la bache et la drague a été transférée en B6 ; au niveau de TEA, on a repris le chantier suite à l'écoulement du délai de 4 mois de l'instruction du permis de construire, au niveau de l'atelier UO<sub>2</sub> le chantier se poursuit, à noter que le fournisseur des fours nous annonce un retard de 15 jours dans la livraison des fours donc qui devait se faire fin février et qui se fera courant mars on est en train de suivre ça de près, au niveau de la rénovation de la récupération aujourd'hui on a mis à jour l'ensemble des données de base permettant de figer les hypothèses d'études et notamment qui vont permettre de donner la visibilité sur l'activité de cet atelier au cours des 20/30 prochaines années notamment puisqu'en fait l'atelier récupération sera mis à fonctionner pour traiter une partie du passif présent sur le TRICASTIN ; au niveau de l'hydrofluoruration on poursuit les études APD pour pérenniser l'atelier d'hydrofluoruration que ce soit le confinement le refroidissement, incendie ou le séisme. »

Monsieur PEREA : « Quand vous parlez du TRICASTIN vous parlez des matières d'où pour la récup, vous parlez sur l'ensemble du TRICASTIN ? »

Monsieur BECT : « Oui tout à fait, il y a deux types de matières uranifères recyclables qui sont présentes sur le TRICASTIN, qui passeront sur MALVEZY, les premières c'est celles qui ont toujours été amenées à passer sur MALVEZY c'est les MURS de CX1 ou de PHILIPPE COSTE, les autres c'est des équivalents qu'on appelle des KDU qui ont été produits par l'atelier maintenance des conteneurs. »

Monsieur BENAIGES : « Au niveau dangerosité des produits ? Que ce soit au niveau chimique ou radiopro, la différence de ce produit, c'est différent ? »

Monsieur BECT : « Non, non c'est la même chose, dans le principe c'est la même chose. Après quand je vous dis que c'est la même chose vous allez me demander des données chimiques qui ont démontré qu'il y a un pouillème qui change mais dans le principe c'est la même chose. Au niveau du projet TDN. »

Monsieur MINAUD : « Au niveau fluorisation vous avez marqué poursuite des études APD, mais ce n'était pas déjà validé tout ça ? »

Monsieur BECT : « Aujourd'hui on n'a pas pu réaliser en 2020 l'ensemble des études de ventilation, de confinement parce qu'en fait il faut le corrélérer avec un modèle et vérifier les niveaux de température qu'on a atteint en fonctionnant 5 ou 6 fours, recalculer le modèle pour définir précisément les travaux qu'il va falloir

être amené à faire. Ce ne sera sans doute pas tous les travaux en 2021 mais en 2022. Au niveau du projet traitement des nitrates, aujourd'hui on a terminé la phase d'avant-projet détaillé qui permet de confirmer le coût du projet, aujourd'hui on a suspendu l'épreuve de réalisation à la fin des contentieux juridiques puisque même si on a gagné en premier appel au Tribunal de Montpellier, je vous rappelle qu'on a quatre procès en cours sur le sujet TDN, deux sur le permis de construire, deux sur l'arrêté préfectoral qui doivent aujourd'hui passer en Cours d'Appel Administrative à Marseille, ça c'est ce qui suspend la phase de réalisation. Pendant cette période on réalise un certain nombre d'études, notamment parce qu'il y a un certain nombre de données qui n'existaient pas en 2017 et qui ont changé aujourd'hui, pour vérifier si on est capable de traiter par des procédés différents le flux en ligne et le passif »

Monsieur PEREA : « C'est difficilement compréhensible car il y a quelques mois en arrière, il y a eu un souci avec un permis de construire, la direction était prête même à s'asseoir sur les recours pour commencer les travaux, ou continuer plutôt les travaux, aujourd'hui on attend la décision donc en appel alors que vous avez gagné en première instance, on était quasiment sûr ce qu'on nous a annoncé, qu'en appel on gagnerait aussi, et si on gagne en appel est-ce que les travaux de TDN reprennent immédiatement ? »

Monsieur BECT : « Ils reprennent le temps de mobiliser les équipes et aujourd'hui ce que je vous dis juste c'est que les études qu'on réalise pendant ce laps de temps nous permettent de regarder si c'est pertinent de traiter différemment le flux en ligne de la partie passif. »

Monsieur PEREA : « Vous vous rendez compte, vous êtes en train de remettre en cause un procédé alors qu'il y a eu des études. Ça a mobilisé énormément de personnes sur le narbonnais. »

Monsieur BECT : « Je ne mets pas en cause les études qui ont été faites ! »

Monsieur PEREA : « Je ne comprends pas pourquoi ça n'a pas été fait avant ! Qu'est-ce qui a changé par rapport à hier ? »

Monsieur BECT : « Parce qu'aujourd'hui ce qui a changé c'est que l'ASN a ouvert la porte à ce qu'on puisse remettre dans le cycle civil des matériaux, des déchets qui sont utilisés dans le nucléaire et donc notamment aujourd'hui il y a un décret qui est en cours d'instruction par l'ASN qui vise à réutiliser les aciers issus des installations nucléaires. »

Monsieur PEREA : « Vous êtes en train de dire qu'on n'aurait pas besoin de tout retraiter alors ! »

Monsieur BECT : « Je suis en train de dire que le flux en ligne qui ne comporte pas de marquage particulier pour être traité d'une façon différente en faisant par exemple une finition du traité qui pourrait être réutilisé sous réserve qu'en parallèle, ce qu'on est en train d'étudier, ce soit possible, et que le procédé TDN tel qu'il a été vu s'applique au règlement, c'est ça ce que je suis en train de vous dire. »

Monsieur PEREA : « Et donc le TDN va se faire ? »

Monsieur BECT : « A aujourd'hui moi je n'ai pas d'informations qui permettent de dire que le projet TDN ne va pas se faire ! On va toujours faire le projet TDN. »

Monsieur THUILLIER : « L'urgence est moindre peut-être parce qu'on a rehaussé toutes les lagunes. »

Monsieur BECT : « On a de toute manière pour traiter l'urgence, il y a effectivement la rehausse de B10, on va sans doute rehausser B9 pour reprendre encore un peu plus de sécurité, comme ça on n'aura pas de contraintes temporelles sur ce projet. Et en fait il faut bien voir les deux solutions différentes, et aujourd'hui si on peut faire une solution nitratée qui peut être valorisable. »

Monsieur THUILLIER : « Ce que vous dites, c'est TDN en ligne avec l'usine, quelque part ! »

Monsieur BECT : « Non ce que je dis c'est que TDN avec le procédé THOR serait utilisé pour le passif. »

Monsieur PEREA : « Et on trouverait un autre procédé ? »

Monsieur BENAIGES : « Je me souviens que par rapport à TDN c'était l'urgence absolue, si on ne faisait pas TDN on fermait la boîte et là maintenant d'un coup, on va le faire on n'est pas pressé on attend, on va voir ; toute l'usine s'est mobilisée à Narbonne pour défendre le TDN, on s'est battu contre les écolos, on a eu des menaces et là on s'aperçoit finalement bon on va le faire mais pas aujourd'hui peut-être demain on verra, on ne sait pas, c'est de la folie ! »

Monsieur BECT : « Je ne sais pas, je ne suis pas sûr que d'une part les erreurs ça arrive à tout le monde, celui qui n'en fait pas il n'est pas encore né ; moi ce que je m'engage à faire c'est à vous communiquer au fil de l'eau en fonction des avancées, encore une fois ces études en parallèle qu'on mène et qui auraient juste pour but de valoriser de donner une valeur au traitement du flux en ligne ne sont pas certaines d'aboutir, c'est juste qu'on profite de ce temps libre, on a des équipes projets qui ont été mobilisées pour étudier ces alternatives, aujourd'hui on n'a aucune certitude que ces alternatives elles soient réalisées. »

Monsieur PEREA : « Vous le lier étroitement avec la décision de justice c'est quand même étrange. Même si on gagne en justice et que le projet TDN est abandonné on ne sera pas crédible ! Après encore une fois vous vous en foutez parce que vous vous êtes de passage comme toutes les directions et après c'est ceux qui restent sur le site qui pâtissent de vos décisions calamiteuses. »

Monsieur BECT : « Je ne pense pas m'inscrire dans ce que vous dites ! Un point sur les travaux neufs en cours, le slide habituel, si vous avez des questions je vous laisse intervenir sur des points particuliers qu'on peut voir lors d'un prochain CSE sinon je vous propose de passer.

*Point COVID* : à date on a un salarié ORANO qui est toujours en éviction cas positif COVID, on a deux salariés toujours ORANO qui étaient symptomatiques dont les tests ont révélé qu'il n'y a pas COVID, côté entreprise, on a eu trois salariés d'entreprises qui étaient positifs au COVID et qui sont rentrés la semaine dernière.

*Point sur les nouvelles directives des mesures gouvernementales* : donc on a mis à jour la consigne d'établissement pour intégrer à la fois les directives groupe et également les nouvelles mesures gouvernementales, donc le décret notamment le décret autorisant le repas sur le lieu de travail et en particulier dans les bureaux des salariés qui travaillent en bureau, est sorti le 14 février et donc on va remettre en place les dispositions de vente à emporter au niveau de la cantine. »

Monsieur PEREA : « quelle que soit la raison sanitaire, vous n'avez pas l'impression qu'il y a plus de risque de prendre un plateau repas, de partir de la cantine, de pousser des portes, de contaminer son plateau, d'arriver dans son bureau, que de renforcer les équipes de la cantine et faire des désinfections supplémentaires entre chaque passage à la cantine ? »

Monsieur BECT : « Aujourd'hui les actions que je vous évoque pour les repas pris au bureau, ça a fait l'objet d'une question de monsieur BOUCHAMA, c'est pour cela que je réponds à ce point-là en premier, ça n'empêche pas qu'en parallèle on a commandé un certain nombre d'écrans pour permettre de manger à la cantine et aujourd'hui la cantine n'est pas saturée sur la plage d'ouverture, de 11h30 à 13h30 et en fait on a par rapport à la distance précédente de 1m sans protection, mis en place des écrans plexis séparant l'ensemble des personnes qui déjeunent pour éviter de mettre les gens à 2m et perdre de la place sur la cantine, donc ça cela permet de redonner du volume à la cantine et aujourd'hui il y a des salariés qui continuent de manger à la cantine, on offre l'opportunité des deux choix aux salariés. On va communiquer sur le fait que la cantine n'est pas saturée et que les gens peuvent aller manger à la cantine, on a reçu encore hier des plexiglas supplémentaires pour nous permettre de mettre des tables et de manger à la cantine. Après moi je ne suis pas en charge des équipes santé du groupe ORANO, la directive le permet, on autorise ce qui est permis par la réglementation et les directives du groupe. »

Monsieur PEREA : « La réglementation c'est une chose, effectivement si la cantine était saturée peut-être comme sur le TRICASTIN, on trouve des palliatifs. Mais là, ce n'est pas le cas. Nous trouvons qu'il y a trop de risque à prendre son plateau repas et aller manger dans son bureau. Il est plus simple de faire respecter les gestes barrières, à augmenter les distances à la cantine et leurs donner les moyens humains pour respecter les protocoles. »

Monsieur BECT : « Ce que je vous propose c'est qu'on fasse le bilan après quelques semaines de fonctionnement et puis qu'on en reparle, là je ne connais pas ni la fréquentation de la cantine actuellement ni le nombre de gens qui pourraient être intéressés par le fait de prendre un plateau-repas. »

Monsieur MINAUD : « Il y a un point qu'il a soulevé aussi, au niveau de chaque service, du coup sur la même place dans la période de 11h30 à 13h30, il peut y avoir deux ou trois personnes qui s'y mettent ! Ce n'est pas désinfecté entre les personnes. »

Madame GOURC : « Pour rebondir, en effet sur le TRICASTIN il y a une désinfection de la table entre chaque passage, on n'a pas le droit de s'asseoir si la table n'a pas été désinfectée. »

Monsieur BECT : « De mémoire il me semble qu'à la cantine il y a des moyens de désinfection qui sont en libre-service et que chacun peut utiliser pour nettoyer sa place mais on vérifiera. »

Monsieur PEREA : « Il est difficile de nettoyer sa place tout en tenant le plateau. Embauche du personnel supplémentaire. »

Monsieur BECT : « On va regarder le sujet, c'est noté. »

Pour quelle raison la formule plateau-repas a été retirée avant même sa mise en place ? Alors c'était lié à la non parution du décret du gouvernement.

Demande d'augmentation des moyens mis en place. Je suppose qu'on parle de la cantine.

Télétravail : l'ensemble des demandes de télétravail sont partagées au niveau du comité de direction afin de s'assurer qu'on a un traitement équitable et homogène en face de toutes les demandes. »

Monsieur SAUVAN : « C'est 100% le télétravail, c'est 100% la règle. »

Monsieur BECT : « Pour les postes qui sont, oui les gens qui peuvent le faire, les gens qui peuvent travailler 5 jours par semaine à distance. »

Respect des limites du nombre de personne en salle : le nombre de personne en salle n'a pas changé avec les nouvelles directives gouvernementales, on est toujours sur la même règle de calcul du nombre de personne en salle.

Prime du port du masque chirurgical : aujourd'hui il n'est pas prévu de prime pour le port du masque chirurgical. »

Monsieur GUINGAND : « Point RH :

Au niveau des effectifs, il n'y a pas trop d'évolution par rapport au mois de décembre de l'an dernier, on est toujours à 241 inscrits, en terme de mouvement du personnel, si vous avez des questions j'y réponds. »

Monsieur MINAUD : « 239,50 comment c'est possible qu'il y ait un demi sur la synthèse des effectifs ? »

Monsieur GUINGAND : « C'est une moyenne, c'est la moyenne de l'année. »

Monsieur BECT : « Ce qui compte c'est qu'à fin décembre on est à 241, je pense que c'est sur fin décembre que ça vous intéresse ! »

Monsieur GUINGAND : « Je vous ai mis également la photo des postes ouverts actuellement ou en cours d'ouverture, donc je vous ai fait un slide sur les postes maintenance et un slide sur les postes production, service industriel, à noter qu'on a intégré monsieur VIEU au mois de janvier sur les services industriels, on va intégrer également un superviseur travaux instrum au mois de février, ça été fait hier et au mois de mars on intègre un superviseur travaux méca et chaudronnerie. Vous avez une question monsieur MINAUD ? »

Monsieur MINAUD : « Oui parce qu'on a vu la création du poste conducteur référent technique atelier UO<sub>2</sub>, ça m'a interpellé sur le fait qu'on n'était pas au courant qu'il y avait une création de poste qui se faisait sur ça, l'atelier n'est pas en fonction, il n'y a rien de précis, ce qui va être mis en place nous en tout cas on n'a aucune info, apparemment d'autres doivent avoir des infos mais c'est secret-défense peut-être ! S'il y a des choses qui se font et qui se font dans notre dos pour favoriser telle ou telle personne, ce n'est pas très réglo, cela serait bien que sur ce style de poste, c'est un poste important. »

Monsieur BECT : « J'entends vos remarques et elles sont complètement fondées, le choix de publier ce poste relève d'une part de confirmer les informations qu'on vous avait donné lors de la sortie du conflit sur le fait qu'on allait recruter en rang posté et on a fait le choix de publier ces postes assez rapidement pour vous montrer qu'en fait il va bien y avoir un rang posté. Ces postes on les a appelés conducteur référent technique, donc vous avez vu qu'aujourd'hui ce n'est pas clairement défini, précisément le contenu du poste et on les a sortis dès à présent sachant qu'il est convenu en mars ou en avril, on fige l'organisation de l'atelier UO<sub>2</sub> et à ce moment-là on vous fera une présentation en CSE et pour ne pas perdre de temps sur le potentiel recrutement on a tout fait en parallèle. »

Monsieur PEREA : « Vous parlez de rang posté, ce qui veut dire que maintenant tous ce qui sont en production d'UF<sub>4</sub> ils doivent se rapprocher de madame EL ASRI DARIE et pas de monsieur BACHELOT, c'est la nouvelle patronne ... »

Monsieur BECT : « Non. »

Monsieur PEREA : « Je ne sais pas vous parlez de rang posté ! »

Monsieur MINAUD : « Le rang posté supplémentaire c'était sur la production, pas sur l'atelier UO<sub>2</sub>. »

Monsieur BECT : « Le rang posté qu'on vous avait dit qu'on allait recruter en 2021 c'était un rang posté supplémentaire pour faire la production d'UO<sub>2</sub>, ce sur quoi on s'engageait à la sortie de conflit. »

Monsieur PEREA : « Ce qui serait important, c'est de nous montrer la réorganisation. »

Monsieur BECT : « On vous montrera la réorganisation au CSE de mars ou avril, je pense que ce sera plus vraisemblablement au mois d'avril. »

Monsieur MINAUD : « Alors soit on s'est mal compris, soit il y a eu, ce n'est pas du tout ce qui avait été compris, parce que le rang posté supplémentaire il était rang posté.. »

Monsieur BECT : « Il y a un rang posté supplémentaire qui a été recruté pour l'atelier UO<sub>2</sub> fin 2019 de mémoire et en sortie de conflit, on s'est engagé à recruter un second rang pour l'atelier UO<sub>2</sub> courant 2021. »

Monsieur MINAUD : « Comment vous pouvez créer un poste sur quelque chose qui n'existe pas encore ! C'est ça qui me, est-ce que vous avez déjà défini toute la... »

Monsieur BECT : « Non mais aujourd'hui il faudra bien un conducteur sur l'atelier UO<sub>2</sub> ! »

Monsieur PEREA : « On est d'accord mais ce qui serait bien, ce serait de faire une présentation, de nous montrer que les effluents vont quitter le giron de la production, de cette organisation. »

Monsieur BECT : « On vous présentera la présentation de l'atelier UO<sub>2</sub> quand on sera prêt. Aujourd'hui on a une organisation qui est matricielle puisqu'on a au niveau notamment des effluents des opérateurs qui

interviennent sur un atelier dont le chef d'installation n'est pas Vincent BACHELOT mais Mounia EL ASRI donc il y a un fonctionnement matriciel. On a une partie de l'activité effluent qui serait sur les installations de Mounia EL ASRI, on a un fonctionnement matriciel qui ressort sur Vincent BACHELOT et le pilotage de l'atelier est chez Mounia EL ASRI. »

Monsieur PEREA : « Il y a une incohérence ! »

Monsieur BECT : « Il y a une incohérence, enfin les fonctionnements matriciels ça existe dans plusieurs usines et ça peut marcher. »

Monsieur PEREA : « Dans une certaine limite ! »

Monsieur BECT : « Aujourd'hui, il n'y a pas de signaux qui font dire que ça ne marche pas. »

Monsieur PEREA : « On n'a pas les mêmes ! Ne serait-ce qu'en cas d'absence, quand il vous manque un effluent, vous allez le piocher où ? Ça s'est passé lundi dernier de nuit. Vous l'avez pris où ? »

Monsieur BECT : « On a demandé effectivement aux gens des Campagnes qui étaient habilités. »

Monsieur PEREA : « Et ce jour-là, comment ça marche ? Quand cette personne passe sous le giron 5x8 et le commandement c'est qui c'est madame EL ASRI DARIE ? C'est monsieur BACHELOT, ça marche comment là ? »

Monsieur BECT : « Et juste pour terminer, on a même décidé d'appliquer parce qu'il s'avère que les gens des campagnes, volontaires engagés choisissent de venir prêter main forte à l'équipe 5x8 comme ça a été le cas lundi, on ne leur appliquait pas nécessairement la prime de CTE et on a décidé de leur appliquer la prime de CTE ce que je trouve complètement normal. »

Monsieur PEREA : « Et d'ailleurs il faudrait y revenir sur cette prime CTE. »

Monsieur IGLESIAS : « Excusez-moi, note de service qui a été écrite par rapport à la passerelle de Campagnes/Effluents ? »

Monsieur BECT : « Je ne sais pas, je prends la question je vous répondrai monsieur IGLESIAS. »

Monsieur PEREA : « Là, vous ouvrez une brèche. La prime CTE, il va falloir mettre ce qui s'applique par exemple sur l'établissement de MARCOULE ou ailleurs. »

Monsieur BECT : « Sur la prime CTE ? »

Monsieur PEREA : « Oui ! »

Monsieur BECT : « La prime CTE n'existe pas à LA HAGUE, n'existe pas au TRICASTIN. »

Monsieur PEREA : « C'est différent, qu'est-ce qui se passe quand vous changez d'équipe au TRICASTIN ? »

Monsieur BECT : « Rien, vous changez d'équipe. »

Monsieur PEREA : « Sur du court terme, mais pour faire un remplacement ? C'est-à-dire par exemple une personne qui passe de l'équipe A sur l'équipe B pour faire un remplacement de deux jours, qu'est-ce qu'il a en contrepartie le salarié ? »

Monsieur BECT : « Soit des heures supplémentaires, si vous voulez appliquer les heures supplémentaires on peut les appliquer, on n'applique pas la prime CTE et on applique les heures supplémentaires si vous préférez. »

Monsieur PEREA : « Cela va au-delà d'heures supplémentaires, il y a les récup aussi ? Il y a les deux ! »

Monsieur BECT : « Non, soit vous les faites payer soit vous les récupérez. »

Monsieur PEREA : « Qu'est-ce qu'il y a à MARCOULE ? »

Monsieur BECT : « On ne va pas parler de MARCOULE, je n'en sais rien. »

Monsieur PEREA : « On le mettra sur la table, ce n'est pas une prime minable de 50€ qui n'a jamais été revalorisée depuis 20 ans. »

Monsieur BECT : « Je vous dis juste que la prime de 50€ elle existe sur le site de MALVEZY, elle n'existe pas sur le TRICASTIN, elle n'existe pas à LA HAGUE. »

Monsieur PEREA : « Sauf qu'il n'y a que la prime, ailleurs ils ont des heures supplémentaires et des récupérations. »

Monsieur BECT : « Je vous l'ai dit, si vous souhaitez qu'on échange sur le mode de rétribution des changements d'équipe et qu'on supprime la prime CTE pour mettre en place un système d'heures supplémentaires avec soit paiement soit récupération moi je suis ouvert à la discussion. »

Monsieur SAUVAN : « A un certain moment si vous voulez que l'usine continue à tourner il faut écouter les gens aussi quand même. »

Monsieur BECT : « Monsieur SAUVAN, je vous propose de changer le mode de fonctionnement que vous souhaitez. »

Monsieur PEREA : « On va demander à ce qu'il soit revalorisé. »

Monsieur BECT : « Si vous voulez faire comme au TRICASTIN, on fera comme au TRICASTIN mais à ce moment-là, la prime disparaît ! »

Monsieur PEREA : « C'est plus avantageux ! »

Monsieur BECT : « Ecoutez, moi si les organisations syndicales demandent à ce qu'on traite le changement d'équipe comme sur le TRICASTIN, on est au sein de la même filiale et on peut traiter de la même façon, après à vous de voir si vous pensez que c'est avantageux pour le salarié ou si vous pensez que le système actuel est plus rémunérateur. »

Monsieur SAUVAN : « Quand on prend 100% + 1 jour de récup quand on fait un déplacement. »

Monsieur PEREA : « Ce n'est pas que 50€ quoi ! »

Monsieur BECT : « Revenons à l'emploi, donc là vous avez l'ensemble des postes. »

Monsieur SAUVAN : « De suite vous changez de conversation quand ça ne vous va pas ! »

Monsieur BECT : « Je vous ai dit que j'étais ouvert à la discussion sur ce sujet ! »

Monsieur PEREA : « On ré-ouvrira la discussion ! »

Monsieur BECT : « On ne va pas le traiter ici en séance ? »

Monsieur PEREA : « Non. Ce n'est pas une instance de négociation. »

Madame GIRARD : « Le poste de technicien radioprotection vous avez déjà du monde qui s'est positionné ou pas ? »

Monsieur GUINGAND : « Oui, il y a des candidats tout à fait ! »

Il y avait une question NVH à laquelle j'ai répondu, on fera une présentation sur le CSE du mois de mars ou du mois d'avril ; ensuite on avait une question sur bilan laboratoire sur les embauches intérimaires prévues, ce que je peux dire c'est qu'au niveau du laboratoire on a 3 intérimaires qui sont prévus, au niveau de la

vidange on a un intérimaire qui est prévu également et au niveau de la station pour le moment on n'a pas d'intérimaire en poste. »

Monsieur IGLESIAS : « Donc pour la vidange vous n'avez pas changé d'avis par rapport au fait que l'intérimaire ça ne vous pose pas de problème ? »

Monsieur BECT : « Non, on ne s'interdit pas de prendre des intérimaires ou CDD en fonction. »

Monsieur PEREA : « On n'est pas au TRICASTIN ! »

Monsieur IGLESIAS : « Nous, ça nous pose un problème ! »

Monsieur BECT : « C'est noté ! »

Monsieur BENAIGES : « L'intérimaire il va devenir quoi à la fin de son contrat ? »

Monsieur BECT : « C'est-à-dire ? Tout dépend, on en a pris des intérimaires, au niveau des équipes postées et notamment pour pallier aux arrêts maladies de longues durées. »

Monsieur BENAIGES : « D'accord donc une fois que la personne a fini son arrêt maladie, l'intérimaire il devient quoi ? »

Monsieur BECT : « Le contrat intérim cesse monsieur BENAIGES. »

Monsieur BENAIGES : « Donc là vous êtes en train de me dire qu'on est en train de former un bonhomme pour qu'il travaille comme nous qui prend des débits de doses et tout ça et une fois que la personne qui était malade revient on lui dit merci au revoir et dégage ! »

Monsieur BECT : « Merci au revoir et en fonction des opportunités soit de recrutement, soit en contrat de remplacement par une personne temporaire, on suivra cette personne si elle donne satisfaction. »

Monsieur IGLESIAS : « Est-ce que vous pouvez nous dire si toutes les équipes de fabrication sont à la cible svp ? »

Monsieur BECT : « Ca dépend monsieur IGLESIAS, vous comptez les absences maladie ou pas dans votre question ? »

Monsieur IGLESIAS : « Non, parce qu'il y a des équipes qui n'y sont pas, pourquoi on parle d'intérimaire ? »

Madame BECT : « Parce qu'aujourd'hui les équipes qui n'y sont pas à ma connaissance il n'y en a qu'une et c'est lié à une personne aujourd'hui qui n'est pas dans l'équipe et qui est dans l'usine donc il est nécessaire qu'on voit si cette personne peut revenir sur son poste de travail ou pas ? »

Monsieur IGLESIAS : « Non, non, ça ne concerna pas quelqu'un qui est en maladie ou pas. Il manque une personne dans une équipe. »

Monsieur BECT : « Je suis surpris par ce que vous dites, je vais regarder. Vous êtes sûr qu'il n'y a pas une équipe à 15 parce qu'on a changé quelqu'un pour se former auprès d'un formateur de meilleur niveau ? »

Madame GOURC : « Juste une remarque sur l'intérimaire pour la vidange, on est d'accord, il va être prioritaire sur les postes ouverts pour NVH, UO<sub>2</sub> ? »

Monsieur BECT : « Il n'y a pas de priorité donnée, je ne peux pas vous dire si un intérimaire aujourd'hui il est plus compétent que les autres personnes qui vont se présenter à l'entretien ni que la période d'intérim est concluante ! Je vous ai dit qu'effectivement les contrats intérimaires et les personnes en intérim qui travaillent sur l'usine, dans la mesure où on a des postes à gréer, et que leur période s'est bien déroulée, on va examiner leur candidature de manière attentive et bienveillante. »

Monsieur PEREA : « Il ne faut pas oublier les candidatures avec les partenariats de rugby aussi ! Monsieur JOLIVET préparait la prise de la présidence de ce club ! »

Monsieur BECT : « Monsieur PEREA, vous m'avez bien interpellé sur le sujet pour me dire après que les candidatures avec les partenaires de rugby concernent les entreprises extérieures qui travaillent sur le site, je ne suis pas en responsable des recrutements qui se déroulent sur le site et concernant les recrutements que vous évoquez, les deux personnes qu'on a recruté et qui aujourd'hui peuvent jouer dans un club de rugby que vous avez cité précédemment, la première ne jouait pas dans ce club de rugby quand on l'a recruté, la deuxième vient du Havre et je n'ai pas de boule de cristal. »

Monsieur IGLESIAS : « Excusez-moi, pour en revenir aux effectifs, quand on sait qu'on fait un nombre de tonnes à faire à la vidange et qu'il faut être quasiment deux en permanence, vu que le but est de courir dans cette usine, on en tient compte ou pas ? »

Monsieur BECT : « Oui on va en tenir compte monsieur IGLESIAS ! Aujourd'hui on a fait de très bon poste à la vidange en étant deux mais on en a fait aussi de très bon en étant un et aujourd'hui il faut faire 68 fûts par poste pour faire 15000 tonnes sur l'usine ; donc oui on en tient compte. »

Monsieur IGLESIAS : « D'accord, donc moi je vais attendre des longs runs pour savoir si des personnes seules à la vidange sur de longs runs peuvent les faire. »

Monsieur BECT : « Tout à fait ça va permettre effectivement quand on aura redémarré l'usine et quand on aura enchaîné plusieurs jours consécutifs on a 40 tonnes, ça nous permettra d'identifier si la vidange est toujours un atelier goulot ou pas et puis en fonction des conclusions on sait qu'on a potentiellement des ateliers goulot à la vidange, on sait qu'on a potentiellement un empotage UF<sub>4</sub>, on sait qu'on en a potentiellement au niveau de la boucle fluo et après on regardera si les solutions permettant de lever ces goulots sont des solutions techniques ou des solutions organisationnelles et humaines donc c'est-à-dire avec des recrutements supplémentaires et en changeant le régime de travail. »

Monsieur IGLESIAS : « Pas de souci mais vous tiendrez compte de la charge de travail énorme d'une personne seule parce que ce sera un long run je me répète et ainsi que le suivi CX2 avec toutes les installations. »

Monsieur BECT : « Forcément ! »

Madame LAUQUE : « Je reprends la parole par rapport aux intérimaires et pour ce qui concerne le laboratoire, on nous avait annoncé trois embauches d'intérimaires, j'avais déjà pris la parole la dernière fois concernant le recrutement de ces intérimaires, donc on est déjà mi-février, ça fait deux mois qu'on les attends et que pour le moment on ne les a pas, on en a un certes et par contre moi je voulais savoir quelle était votre position quant au recrutement tout simplement en titulaire d'un certain nombre d'intérimaire sachant qu'on est en sous effectifs au laboratoire et qu'il est prévu en plus de l'annonce de l'embauche, qui n'a pas encore été faite, du deuxième titulaire et qui est en attente, on va aussi être impacté par le surcroît d'activité lié à NVH et quand je vois dans les embauches qu'il y a de prévu pour NVH, il n'y a pas du tout de salarié au laboratoire de prévu. »

Monsieur BECT : « Pas en 2021 madame LAUQUE, mais en 2022 c'est prévu. »

Madame LAUQUE : « Sauf que ce qu'il faut savoir qu'on avait parlé la dernière fois, on parle aussi d'habilitation et que ça prend beaucoup de temps. »

Monsieur BECT : « Madame LAUQUE, si le planning de recrutement aujourd'hui par rapport au planning de démarrage NVH ne convient plus, on anticipera le recrutement ! Aujourd'hui il y a bien des recrutements prévus au laboratoire pour le surcroît d'activité lié à l'atelier UO<sub>2</sub> et donc après comme sur un certain nombre d'activité il va falloir qu'on fasse le point sur la charge de travail des laboratoires en fonction des analyses qui peuvent être réalisées de manière temporaires, parce que il y a des demandes particulières par exemple du

procédé pour mieux comprendre certaines choses, de la charge de travail qui paraît définitive et de tenir compte du fait que l'atelier UO<sub>2</sub> sera un atelier qui fonctionnera six mois dans l'année. »

Madame LAUQUE : « Donc il va fonctionner six mois de l'année, sauf qu'en ce moment il y a énormément de mise au point à faire sur beaucoup de projets et qu'on n'est pas, même si on attend trois intérimaires, assez grésés pour cela, on a beaucoup beaucoup de travail dans cet atelier et franchement on est un petit peu la dernière roue du carrosse ; pensez quand même aux embauches au laboratoire parce que des intérimaires ça ne suffit pas et pour maintenir des habilitations ne serait-ce que déjà du personnel titulaire, c'est compliqué et en plus aujourd'hui on ne peut pas le maintenir mais on ne peut même pas former les nouveaux intérimaires. »

Monsieur BECT : « On pense aux embauches madame LAUQUE au laboratoire comme dans l'ensemble des services de l'usine et ce que je vous dis c'est que il y a un point qui est nécessaire sur la charge de travail définitive avant de réaliser ces embauches, parce que c'est des charges de travail qui sont temporaires pour lesquels on restera avec des surcroits d'activité par des contrats temporaires ; mais à partir du moment où certaines tâches sont pérennes, la meilleure solution c'est de recruter quelqu'un en CDI, c'est valable au laboratoire comme sur d'autres activités du site. »

Monsieur GUINGAND : « Point sur les CTE : qu'est-ce que vous entendez par point sur les CTE ? »

Monsieur SAUVAN : « Le nombre de CTE qu'il y a eu sur l'année 2020. »

Monsieur GUINGAND : « J'ai remonté depuis le début de l'année on a eu 6 CTE mais si vous me demandez 2020 je vous sortirai des chiffres sur 2020. »

Monsieur PEREA : « Si vous ne comprenez pas les questions envoyez un mail ! C'est le minimum syndical ! »

Monsieur BENAIGES : « On veut un vrai point CTE, par équipe sur l'année 2020. »

Monsieur PEREA : « Pas uniquement ce qui déclenche la prime à 50€, le nombre de jour aussi. »

Monsieur IGLESIAS : « Parce que ça arrive qu'un CTE dure un mois ! »

Monsieur BECT : « Tout à fait ! »

Monsieur SAUVAN : « On voudrait savoir aussi combien de personnes font les CTE, savoir si ce sont toujours les mêmes ou pas ? »

Madame GIRARD : « Est-ce que ce serait possible dans le point RH d'avoir un point sur l'absentéisme ? »

Monsieur MINAUD : « Je peux comprendre que vous remplaciez les salariés en 5x8 par les 3x8 qui ont la compétence Effluent, par contre dans ces personnes en 3x8, il y en a qui n'ont pas la compétence Effluent mais qui ont quand même des compétences en Voie Humide et bizarrement ils n'ont jamais fait la bascule. »

Monsieur BENAIGES : « Ils ne peuvent pas, parce qu'il y avait une note de service qui disait qu'au bout de tant de mois passés hors atelier, tu perdais la compétence. »

Monsieur MINAUD : « Hors d'atelier je peux comprendre mais même s'ils sont dans l'atelier les 3x8 ne sont plus effluents, ils ne touchent pas aux effluents, ils sont aux campagnes et les campagnes c'est, j'ai fait les campagnes et logiquement tu es détaché, tu ne touches pas aux effluents, tu n'as rien à faire aux effluents c'est différent, je ne comprends pas que eux ils ont soi-disant le maintien de compétence alors qu'ils ne pratiquent pas sauf justement quand ils font des remplacements des 5x8 et ce n'est pas un maintien de compétence parce que c'est un remplacement, ils remplacent parce qu'on dit qu'ils ont encore la compétence mais si eux ils ont encore la compétence je ne vois pas pourquoi. »

Monsieur BECT : « Il y a deux choses, sur les compétences des salariés en 3x8, la première c'est effectivement ce que vous venez de citer, c'est la compétence que ce soit effluent ou Voie Humide donc c'est la compétence

qui va primer sur le fait de leur demander ou pas s'ils sont d'accord de faire un CTE, deuxième point c'est le délai de prévenance qu'on peut avoir avec eux pour organiser en fonction de leurs contraintes personnelles de savoir si ils peuvent faire un dépannage ou pas et en fonction de l'activité campagne. »

Monsieur BENAIGES : « La compétence c'est important, vous n'en parlez pas là. »

Monsieur BECT : « Je vous ai dit que le premier point qui justifie un CTE c'est la compétence, le deuxième point c'est forcément le délai de prévenance. »

Monsieur BENAIGES : « A quel moment vous considérez que la personne a la compétence ou pas, parce quelqu'un qui était en 5x8 et qui a fait les effluents et ne fait plus les effluents depuis tant de temps au bout d'un moment on lui demande de revenir aux effluents, il a perdu la compétence. »

Monsieur BECT : « Sauf si un point a été fait avec le responsable d'installation et qu'on considère qu'il n'a pas perdu la compétence. »

Monsieur PEREA : « Mais comment vous le savez s'il a perdu la compétence ou s'il a maintenu sa compétence ? »

Monsieur BECT : « Ce n'est pas moi qui le sait, c'est le chef d'installation qui le sait ! »

Monsieur PEREA : « Il sait quoi le Chef d'Installation ! On disait que par exemple au bout de X mois de poste non occupé on perdait la compétence. »

Monsieur BENAIGES : « Il y a des règles quand même, c'est écrit quelque part ! On ne peut pas dire voilà aujourd'hui ça nous arrange la compétence, demain ça ne nous arrangera plus tu ne touches plus aux effluents ! »

Monsieur BECT : « Vous me parlez de règles en interne, la règle interne dit de s'assurer que les gens qui sont sur un poste de travail sont les compétences pour réaliser ce travail, aujourd'hui quand on demande un CTE à la fois le chef d'installation et les responsables d'installation s'assurent que la personne... »

Monsieur PEREA : « Mais comment ils s'assurent ? »

Monsieur BECT : « Ca je ne pourrais pas vous répondre ! »

Monsieur PEREA : « Tous les postes de travail évoluent, donc la personne qui a occupé le poste effluents 5x8, effectivement, elle avait cette compétence, mais après 3 années, il faut s'assurer qu'elle a eu un maintien de compétences ! »

Monsieur BECT : « Non mais ça c'est la responsabilité de l'employeur monsieur PEREA »

Monsieur PEREA : « La responsabilité de l'employeur, c'est aussi de s'assurer que vous mettez en œuvre le maintien des compétences et là on vous dit que ce n'est pas fait. »

Monsieur BECT : « J'entends mais je ne partage pas. »

Monsieur BENAIGES : « Donc tout ce qui a été dit avant sur l'ancienne direction quand on disait qu'au bout de tant de temps on perdait la compétence parce que ce n'était plus valable, ce n'était plus bon, aujourd'hui vous faites table rase. »

Monsieur BECT : « Je ne pense pas, je pense que les pratiques qu'on utilise aujourd'hui c'est les mêmes que celles qu'on utilisait il y a 15 ans. »

Monsieur PEREA : « C'est comme les règles des pompiers usine, c'est comme ça vous arrange ! »

Monsieur BENAIGES : « La preuve en est c'est qu'il y a des gens qui sont en 5x8, d'autres en 3x8, il y a des gens qui ont quittés les effluents depuis tant d'année ou tant de mois et aujourd'hui ils reprennent le chemin d'effluents. »

Monsieur MINAUD : « On est bien d'accord, vous avez dit que vous leur demandez, donc on leur demande s'ils peuvent prendre ou veulent prendre le poste, s'ils se sentent capable, on est bien d'accord ce n'est même pas une question de compétences, c'est au demande au gars si il se sent de gérer encore les effluents, s'il peut prendre le poste, sans avoir fait de maintien de compétences, donc il n'y a plus de question de maintien de compétences. C'est ce que vous avez dit. »

Monsieur BECT : « Ce que je vous ai dit c'est premier point les compétences, est-ce que la personne a toujours les compétences ou a les compétences. »

Monsieur PEREA : « Comment vous faites pour savoir ? »

Monsieur BECT : « C'est géré par le chef d'installations qui est responsable d'installations. »

Monsieur BENAIGES : « Mais ça il ne le gère pas ! »

Monsieur BECT : « C'est là où vous n'êtes pas d'accord ! Deuxième point je vous ai parlé du délai de prévenance, on demande si la personne par rapport... vous mélangez les questions, ce qu'on demande à la personne c'est effectivement le cas. »

Monsieur PEREA : « Vous êtes en train de nous dire je suis aux campagnes demain il manque un conducteur vous pouvez me demander d'aller conduire ! »

Monsieur BECT : « Si on estime que vous avez les compétences et qu'en discutant avec vous, vous vous sentez que vous êtes capable de le faire et que vous êtes disponible, oui pourquoi pas ! »

Monsieur MINAUD : « Demain si le personnel qui a les compétences effluents, on leur demande de faire le remplacement ils se disent non moi je n'ai pas eu le maintien de compétence, je ne veux plus faire le remplacement. »

Monsieur BECT : « Il n'ira pas, si la personne estime qu'elle n'a pas les compétences. »

Monsieur MINAUD : « S'ils ne se sentent plus capable, ils peuvent dire non ! »

Monsieur BECT : « Si la personne elle n'a pas les compétences, soit ça veut dire qu'il faut qu'on lui fasse un accompagnement spécifique pour qu'elle se sente aise, dans les compétences il y a les compétences techniques, si elle ne se sent pas à l'aise, après il y a des actions à mettre en œuvre, donc c'est de l'accompagnement, c'est peut-être un recyclage... »

Monsieur MINAUD : « Le personnel 3x8, il doit faire les campagnes, ce n'est plus son poste de travail d'occuper des effluents, normalement c'est ce qu'on leur avait dit, après ce n'est pas écrit noir sur blanc apparemment, ce qui fait qu'aujourd'hui ils peuvent faire des remplacements sans forcément avoir ce maintien de compétences que vous nous demandez d'avoir pour n'importe quel poste dans.... »

Monsieur BECT : « S'ils ont les compétences oui, s'ils n'ont pas les compétences non. »

Monsieur MINAUD : « Non mais aujourd'hui, ils font le remplacement parce qu'on leur demande et il n'y a pas forcément un maintien de compétences. »

Monsieur BECT : « Parce qu'on a jugé qu'ils avaient les compétences et ils ont été volontaires. »

Monsieur BENAIGES : « Parce qu'on a estimé que si personne ne tenait le poste on arrêterait les installations, c'est ça qu'on a estimé ! »

Monsieur BECT : « Juste, monsieur BENAIGES, vous me rappelez de quelle situation on parle là ? »

Monsieur BENAIGES : « Le personnel campagne qui monte dans les effluents. »

Monsieur BECT : « Quel jour ? C'était cette semaine. »

Monsieur BENAIGES : « C'est arrivé cette semaine monsieur BECT, mais vous croyez que c'est arrivé qu'une fois ? »

Monsieur BECT : « Moi je vous confirme que si le salarié a les compétences, qu'il a jugé qu'il avait les compétences, que lui se sent à l'aise avec les compétences, peut-être qu'il faut refaire l'impasse avec le responsable d'installations, avec le procédé, avec plein de choses, c'est possible. »

Monsieur MINAUD : « Il faut que ce soit clair, il faut que ce soit écrit ! Le personnel 3x8 peut remplacer. »

Monsieur PEREA : « C'était quand pour vous ? »

Monsieur BECT : « Début de semaine, je pense que c'était lundi en P3 ou en P2. »

Monsieur PEREA : « C'est le 8 en P3. »

Monsieur BECT : « Le 8 ? Je suis surpris, enfin je crois, vous avez même la fiche ! S'il faut rajouter sur la fiche CTE qu'on checke les compétences aucun problème ! »

Monsieur PEREA : « C'est bien, au moins on aura ouvert le débat et si un jour il y a un souci, ce sera vous le responsable. »

Monsieur BECT : « De toute façon pour tous les soucis ce sera moi le responsable ! Moi je n'ai pas de problèmes pour formaliser le fait qu'on fasse l'étape de check sur les compétences »

Monsieur PEREA : « C'est écrire clairement, vous estimez qu'à tel poste, au bout d'un nombre de mois durant lesquels on n'a plus tenu ce poste par rapport aux évolutions, qu'on perde définitivement la compétence ou alors il faut s'assurer d'un recyclage comme chez les pompiers, c'est bien écrit chez les pompiers ! Pourquoi on ne le ferait pas pour le reste. »

Monsieur BECT : « C'est pour cela que je vous ai dit qu'on formalisera le check sur les compétences. »

Monsieur MINAUD : « Parce que sur les compétences il me semble que les chefs de poste, ils ont sur leur planning, ils marquent le nombre de fois où on est sur tel ou tel poste et avec ça ils peuvent s'apercevoir si par rapport à nos compétences, si on fait assez de postes, si on fait au moins une fois chaque poste. »

Monsieur IGLESIAS : « Excusez-moi, aujourd'hui un chef de poste il n'a pas le dernier mot sur le gréement de son effectif. »

Monsieur BECT : « Ah bon ? C'est qui qui l'a ? »

Monsieur IGLESIAS : « Entre l'administrateur posté, le chef de production le chef des 5x8, les équipes sont gréées à 3 ou à 4 en fait. »

Monsieur BECT : « Ok on regardera le sujet, je suis surpris que le chef de poste n'est pas la main sur le gréement de son équipe ! »

Monsieur IGLESIAS : « En gros c'est ce que Fabrice disait tout à l'heure, quand on n'a pas d'effluents et qu'on dit au chef de poste tu auras quelqu'un des campagnes la dernière nuit, c'est typiquement de l'ingérence dans le travail du chef de poste. »

Monsieur BECT : « Sauf si le chef de poste a demandé de l'aide pour trouver une compétence pour tenir les effluents ! »

Monsieur PEREA : « Mais ça sort de son périmètre. »

Monsieur IGLESIAS : « Le chef de poste, il ne sait pas la compétence de la personne qu'on envoie, s'il a des effluents ou s'il ne les a pas ! Depuis 3 mois, depuis 9 mois, depuis 1 an ! Après comme on nous a dit c'est les personnes qui prennent les responsabilités. »

Monsieur BECT : « C'est pour ça que je vous ai dit qu'on formalisera le check sur les compétences. »

Monsieur PEREA : « Vous allez le faire quand ? »

Monsieur IGLESIAS : « Par contre, il y a une urgence là-dessus parce qu'il y a beaucoup de gens qui sont en porte-à-faux là-dessus, parce que la personne qui accepte de prendre le poste aux Effluents, s'il lui arrive quelque chose, qui c'est qui est responsable ? »

Monsieur BECT : « Daniel BECT ! Ok, je note que le sujet est urgent, on le traite en priorité. »

Monsieur MINAUD : « Vous avez pointé du doigt quelque chose, il faut aussi que cette personne-là des 3x8, elle ne soit pas prise dans son travail au niveau des campagnes, ce qui depuis 4 ans ils n'avaient rien à faire, effectivement ils avaient largement le temps ; mais vu que là ça va changer, on va redémarrer, ça va beaucoup tourner ; est-ce que demain s'il n'y a pas d'effluents, comment on va faire ? »

Monsieur BECT : « Il faut distinguer, si vous voulez me faire dire que les remplacements d'un poste en 5x8 par un poste 3x8 doit rester exceptionnel, tout à fait ! C'est une situation qui doit être exceptionnelle et qui doit se produire, on ne doit même pas les compter sur les doigts des deux mains pour l'année. »

Monsieur MINAUD : « Sauf que si c'est exceptionnel il va y avoir ce souci de maintien de compétence. »

Monsieur BECT : « On est d'accord. »

Monsieur GUINGAND : « Point sur les AI :

Donc conformément à l'article 3.7.3.2 je vous remets en fait. »

Monsieur BECT : « Donc on vous a transmis les salaires de base mini moyens maxi par action. Est-ce que vous avez des questions ? »

Monsieur PEREA : « Bon on a déjà posé la question de mettre les coefficients qui sont sur la fiche de paie. »

Monsieur GUINGAND : « Je le fais dans la foulée monsieur PEREA. »

Madame FELTRIN-POUGET : « Je sais que ce n'est pas dans le dico mais on en a parlé plusieurs fois, on a du mal à se faire une idée, on ne sait pas en fait depuis combien de temps les gens sont dans le coefficient, franchement quand on lit ça, de but en blanc, on se dit que chez les techniciens, finalement les femmes touchent plus que les hommes, sauf que c'est peut-être une réalité dans les coefficients mais si on ne met pas en face l'ancienneté, le temps qu'elles y ont passé ou les hommes vice versa, c'est peut-être vrai pour les hommes, je n'ai pas regardé tous les chiffres mais en fait on a du mal à se faire une idée de la représentativité de ces chiffres. Parce que forcément une personne qui va rester 10 ou 15 ans au même coef, j'espère pour elle que le salaire va augmenter et du coup forcément il sera plus élevé qu'une personne qui fait que passer. »

Monsieur PEREA : « Le coef. 4.1 il correspond à combien ? »

Monsieur BECT : « C'est 255. »

Madame FELTRIN-POUGET : « Est-ce que c'est quelque chose que vous pourriez reprendre, c'est surtout que dans le cadre des NAO, il est prévu qu'on va revoir tous les dossiers des personnes qui n'ont pas eu d'évolution au bout de 3 ans. »

Monsieur BECT : « Donc 215, 225, 240 ça correspond à 3.1, 3.2, 3.3 ; 255, 270, 285 correspond à 4.1, 4.2, 4.3... »

Monsieur SAUVAN : « Donc ce qu'il faut retenir, c'est sur les OETAM à plus de 5 ans il y en a 8 et sur les cadres, à plus de 5 ans il y en a 7, donc il y a 15 cadres dans l'usine, 15 mecs qui ne servent à rien dans cette usine. Si vous n'augmentez pas des gens à plus de 5 ans c'est qu'il y a un problème, comment cela se fait qu'il y a des gens qui ne sont pas augmentés ? 5 ans et plus, parce qu'il y a des gens, c'est 7, 8, 9 ans. »

Monsieur GUINGAND : « Il ne faut pas oublier que sur ces 5 ans il y a 3 années où il y a eu 0 d'augmentation, 2015, 2016, 2017 de mémoire pour tout le monde. »

Monsieur BECT : « On reprendra pour répondre à votre question monsieur SAUVAN. »

Monsieur SAUVAN : « Par contre ce qu'on vous demandera la prochaine fois, c'est 5 ans, 6 ans, 7 ans, 8 ans, 9 ans et 10 ans, pour voir les gens qui n'ont pas eu d'AI depuis 10 ans. »

Monsieur GUINGAND : « Ce n'est pas comme ça que c'est stipulé dans le dico. »

Monsieur MINAUD : « Et oui, s'il y a des années vierges, ça fausse les calculs. »

Monsieur BECT : « On est d'accord. »

Monsieur SAUVAN : « Il y a ça et puis il y a les gens qui sont visés par leur étiquette syndicale aussi. »

Monsieur BECT : « Je ne vois pas de qui vous parlez donc je ne réagis pas. Est-ce que vous avez des questions sur ces grilles de salaire ? Je vous propose qu'on passe au point 5 de l'ordre du jour. »

Madame GOURC : « Excusez-moi, est-ce que vous pouvez nous rappeler comment ça se passe au niveau organisation des congés payés, c'est-à-dire nous rappeler les temps, par exemple si je pose un congé le 2 février quand est-ce que je dois avoir une réponse de ma hiérarchie ? Les délais ? »

Monsieur GUINGAND : « Cela dépend de quand vous posez votre congé, si c'est pour le lendemain ou dans 6 mois ! On a jusqu'à 1 mois avant le début des congés pour se prononcer. »

Madame GOURC : « Donc si je n'ai pas de réponse avant les 1 mois, je considère qu'il est acté ? »

Monsieur GUINGAND : « Il faut échanger avec votre manager aussi, quand vous posez votre congé dans les 6 semaines, c'est une chose, mais en bonne intelligence il faut aussi le voir avec son manager. »

Madame GOURC : « Si on échange, est-ce que vous considérez que le congé est accepté ? Si j'ai fait ma demande en temps et en heure, je n'ai pas la réponse un mois avant ? »

Monsieur GUINGAND : « Moi je vous réponds qu'en très bonne intelligence il faut prendre contact avec votre manager. »

Donc information sur le projet digitalisation de la formation sécurité/accueil TRICASTIN / MALVEZY. Donc fonctionnement actuel, on a une formation sécurité/accueil qui a lieu aussi bien au TRICASTIN qu'à MALVEZY, c'est une formation qui est obligatoire pour réviser le badge d'accès au site, cette formation elle dure une demie journée, elle a pour thème la sécurité du site et les règles essentielles qui faut retenir pour l'ensemble des salariés qui demandent un accès permanent, c'est une formation qui nécessite un recyclage tous les 3 ans et c'est une formation qui se fait en présentiel et qui est dispensée par un l'organisme CEFTIC à TRICASTIN et en interne pour MALVEZY. Pourquoi un projet de digitalisation ? Déjà parce qu'on veut faire un e-learning sur le lieu de son choix à la différence d'une formation présentielle comme on l'a connaissait jusqu'à lors et qui avait lieu en présentiel sur site et puis ça permet également de délivrer une attestation en instantanée et du coup de délivrer immédiatement le badge d'accès. Les points positifs c'est qu'il y a plus d'interactivité, plus de dynamisme, plus de souplesse et d'autonomie également, c'est plus simple, c'est plus rapide et notamment on réduit en contexte également des autres entreprises. Donc le module FSA revisité, c'est une

mise à jour du contenu par les équipes de sécurité avec la création d'un scénario pédagogique par WEUP, c'est l'APAVE qui a géré la mise en place de ce module, un contenu interactif et visuel avec un quiz final de 12 questions aléatoires dont 2 seront éliminatoires. »

Monsieur MAZZINI : « Excusez-moi, je ne comprends pas que vous puissiez justifier un projet de digitalisation sur une formation de sécurité, ce n'est pas possible de faire ça, il faut le faire en présentiel pour avoir des retours immédiats des salariés et il faut avoir un échange avec le formateur, donc je ne comprends pas que vous puissiez faire ça, si la personne elle fait autre chose au même moment, ce n'est pas la même concentration, ce n'est pas la même implication des salariés, on est quand même sur un site SEVESO2, on a pas mal d'accidents, je me demande comment vous pouvez justifier ces pratiques. »

Monsieur GUINGAND : « Quand on fait une formation, que ce soit en ligne ou en présentiel, dans tous les cas, on ne fait pas autre chose en même temps. »

Monsieur MAZZINI : « Non mais déjà quand présentiel on a réussi à faire passer des formations à des gens qui ne parlaient pas français ! Je ne vous permets pas de dire ça, ce n'est pas possible, là on touche vraiment la sécurité du site, non seulement la sécurité des gens qui passent cette formation mais aussi à la sécurité des gens qui vont côtoyer ces gens-là sur le site. Je trouve que c'est vraiment dangereux et je parle au nom du CSSCT. »

Monsieur GUINGAND : « Donc cette formation elle aura lieu à 100% en distanciel pour tous, soit sur PC, tablette ou smartphone, il y a une attestation sur l'honneur qui sera signée numériquement donc à l'issue de la formation pour engager la responsabilité de la personne qui réalise la formation. »

Monsieur MAZZINI : « C'est bien beau d'engager la responsabilité de la personne mais de notre sécurité à nous, qu'est-ce que vous en faites ? »

Monsieur BECT : « Notre sécurité à nous elle est garantie par le fait de former l'ensemble des intervenants sur site à la sécurité du site, le risque du site, c'est ça les mesures de prévention qu'on met en place sur le site ensuite il y a un certain nombre de verrous qui existent en fonction de ce que vient faire l'intervenant sur site, ça passe par des plans de prévention, ça passe par des autorisations de travail, ça passe par la supervision de travaux etc..., donc une des mesures de prévention de risque du site c'est de former aux risques l'ensemble des salariés qui interviennent sur leur site pour qu'ils connaissent les risques qu'ils peuvent rencontrer. »

Monsieur MAZZINI : « Pour nous on est en mode dégradé là. »

Monsieur BECT : « On a bien noté votre remarque monsieur MAZZINI. »

Monsieur MAZZINI : « Ça vaut un DGI, inspection du travail. »

Monsieur BECT : « Entendu ! »

Monsieur GUINGAND : « Entendu ! Donc les étapes, c'est en janvier 2021, le module est finalisé, communication auprès des entreprises extérieures et en février 2021 passage progressif à une formation accueil en digitalisée. »

Monsieur THUILLIER : « C'est dans le cadre du COVID ça ou ce sera définitif. »

Monsieur GUINGAND : « Non à ma connaissance ce n'est pas relié au COVID, c'est un projet qui avait déjà été dans les tuyaux avant même l'arrivée du COVID. »

Monsieur BECT : « C'est un projet qui est mené par la DHEC du groupe qui est basé sur un REX qui a été fait auprès d'autres industriels que ce soit sur les sites SEVESO ou des sites nucléaires, donc c'est un étage de la fusée de prévention des risques et d'information des salariés qu'on est tenu de faire, encore un fois ce n'est pas le socle. »

Monsieur PEREA : « Excusez-moi monsieur GUINGAND mais sur le tableau avec les augmentations salaire mini, moyen, maxi, il faudra le revoir, il y a des erreurs, il faudra vérifier que ça correspond bien mini et maxi. »

Monsieur GUINGAND : « Je referai une vérification. »

Monsieur BECT : « Je propose de passer au point 6. »

Monsieur GUINGAND : « Activité sociale et culturelle. »

Monsieur PEREA : « On a eu une réunion de commission. Par rapport aux activités, il y a le voyage au GUATEMALA en cours de finalisation de remboursement. On va voir avec l'agence si on fait un remboursement ou un avoir, ce sera en fonction de ce qui se passe à l'extérieur. Toutes les activités à venir sont en standby, ça ne sert à rien de signer des contrats pour le mois de juin ou septembre si on ne sait pas ce qu'il en sera pour les activités. Concernant les fonds de secours du CSE, on a eu trois dossiers qui nous ont été transmis et qu'on a passé en commission, il y a deux dossiers qui concernent des prêts, un prêt de 2000€ qui a été accordé dans sa totalité et un autre de dossier de prêt, c'est l'ensemble de la commission qui s'est positionné, de mémoire la demande était de 3500€, on a décidé d'octroyer un prêt de 900€ et ensuite concernant le fond de secours il y avait une demande et on a octroyé 1581,66 €. Donc il y a trois dossiers à soumettre au vote. »

Madame GARDES : « Pourquoi une somme aussi précise pour l'aide à 1581,66€ ? »

Monsieur PEREA : « C'est une personne qui n'avait pas fait une demande le mois dernier et en fait on a pris un pourcentage de son salaire et c'est monté à 1581,66€.

Qui s'abstient, qui est contre, qui est pour ? »

Monsieur GUINGAND : « **POUR à l'unanimité.** »

Madame GARDES : « J'ai une autre question, le voyage au GUATEMALA, on entendait à la télé que tout voyage pouvait être reporté d'un an et demi, donc un an et demi ça correspondait à peu près à novembre 2021 et on n'y est pas encore, donc pourquoi la décision a été prise de l'annuler ? »

Monsieur PEREA : « Il y a deux raisons essentielles, je ne sais pas si tu as regardé les informations mais il y a un groupe de 21 français qui est bloqué au COSTA-RICA, on n'a pas envie que nos collègues se retrouvent bloqués à l'étranger. Tant que les règles sanitaires ne s'assoupliront pas dans ces pays-là, on ne prendra pas de risque. La question elle est simple, pourquoi un avoir, pourquoi un remboursement, si les règles s'assouplissent, je pense que dans les deux années à venir soit on fera des voyages très proche, l'Europe, soit des destinations françaises où on est sûr que s'il doit y avoir un rapatriement en urgence on puisse le faire. C'est pour être raisonnable et prendre le moins de risques possibles.

Concernant les locations d'été, il y a trois locations, on est dans cette logique-là, on a privilégié les destinations en France, la Corse, Saint Gilles Croix de Vie (limite de la Bretagne) et Seignosse. Les inscriptions sont ouvertes et il a déjà pas mal d'inscriptions mais il reste des places disponibles, il y a un tirage au sort qui est effectué, donc vous pouvez vous inscrire auprès de Mylène, la secrétaire administrative du CSE. »

Monsieur GUINGAND : « Désignation d'un référent harcèlement. Donc comme le stipule nos accords, c'est une désignation qui avait déjà été soumise en 2018, on est le seul établissement à ne pas avoir de référent harcèlement de la part du CSE, on voulait néanmoins resoumettre au vote, à désignation ce ou cette référent(e), sachant qu'il y a des formations groupe qui vont débiter et visiblement incessamment sous peu, donc je voulais resoumettre au vote la désignation de ce référent harcèlement. »

Monsieur PEREA : « Pour la CGT, on va faire une déclaration, tant qu'il y aura madame VIGIER sur l'établissement TRICASTIN-MALVEZY, on ne prendra pas part au vote ou on votera contre ! On n'oubliera

jamais 2013 et l'affaire Sonia BETTON et le parti qu'elle a pris pour cette personne et quand on voit le résultat aujourd'hui. On n'a jamais eu d'excuses de madame VIGIER, donc à un certain moment, il est hors de question qu'on se positionne ou qu'on prenne part au vote. »

Monsieur GUINGAND : « **AUCUNE CANDIDATURE** »

Monsieur BECT : « Indépendamment de la désignation d'un référent harcèlement, est-ce que vous souhaitez qu'un élu du CSE suive la formation sans être désigné référent ? »

Madame LAULHE : « En quoi consiste cette formation ? »

Monsieur GUINGAND : « C'est une formation pour occuper cette mission de référent harcèlement, donc c'est une mission qui va permettre au candidat ou à la candidate d'être plus à l'aise dans l'écoute quand elle sera saisie par un ou une salarié(e) par un sujet bien précis, comment prendre en charge le dossier et comment communiquer avec les salariés qui vont faire appels à cette fonction-là. »

Madame GARDES : « A quoi ça sert de suivre cette formation s'il n'y a pas de référent. »

Monsieur BECT : « J'ouvre la porte Nathalie... »

Monsieur SEVENIER : « J'ai une question, côté direction ou RH, personne n'est formé du coup ? »

Monsieur GUINGAND : « Si, c'est Nathalie VINAS qui est formée sur ce sujet-là et qui est référent ORANO mais on pourrait avoir en plus d'un référent ORANO, un référent CSE. »

Madame GIRARD : « Nous à la CFDT, on a quelqu'un qui est intéressé par la formation dans le cadre des négociations égalité pro et qui a demandé s'il était possible de faire cette formation sans être élu CSE, donc la réponse de monsieur THURAT a été positive, donc cette personne va faire la formation dans le cadre d'une initiative personnelle sur ce genre de situation, on n'a aucun cas pour être référent sur le site. »

Monsieur BECT : « C'est bien la question que j'ouvrais, si les autres organisations syndicales connaissent des salariés qui sont intéressés pour faire cette formation, qu'ils en fassent part à M. GUINGAND. »

Monsieur GUINGAND : « Questions diverses : mise à disposition d'une salle pour les réunions nécessitant plus de 12 personnes en présentiel, CSE, CSSCT. »

Monsieur BECT : « On ne peut pas répondre favorablement à cette demande compte-tenu des règles sanitaires. Parce que la plus grande salle où on puisse accueillir du personnel c'est ici et aujourd'hui on n'a pas d'autres salles sur l'usine. »

Monsieur SAUVAN : « Par exemple NOVOTEL, c'est libre, on peut prendre une salle à l'extérieur. »

Monsieur BECT : « Aujourd'hui ce n'est pas prévu, à la cantine il n'y a pas de matériel informatique, il n'y a pas de réseau, on n'a pas prévu de le faire. Après on peut tenir les CSE à distance comme tous les CSE du groupe. »

Monsieur PEREA : « Quand vous faites les réunions direction, vous êtes 10 ? »

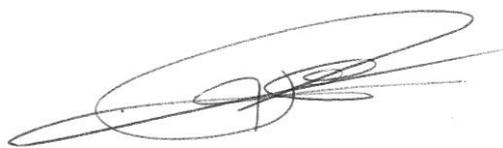
Monsieur BECT : « Oui, on respecte la règle. »

Au niveau de l'agenda on avait demandé un CSE vision, on reviendra vers vous pour vous proposer une date sur ce CSE vision. Etant donné que le plan d'action stratégique du groupe est en cours de remise à jour, il faudra juste qu'on détermine, je pense que ce sera plus opportun de faire le CSE vision après la plan d'action stratégique du groupe si non vous aurez les informations qui ne seront pas du tout les informations actuelles du groupe. Est-ce que ça vous convient comme ça ? Donc on programmera premier semestre le CSE vision et on revient vers vous pour une date courant mars. »

Monsieur GUINGAND : « Rdv pour le CSE du mois de mars, le mardi 16 mars. »

**Monsieur BECT lève la séance**

Fabrice PEREA  
Secrétaire du CSE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Perea', written over a faint circular stamp or watermark.